

## Charte à destination des familles hôtesse

Madame, Monsieur,

Vous allez accueillir chez vous un élève de l'établissement (nom, et adresse de l'établissement étranger), partenaire de l'échange scolaire qui aura lieu du (date de début) au (date de fin). Nous vous en remercions.

La présente charte décrit votre rôle, vos responsabilités et vos droits. Pour attester que vous avez lu et compris les dispositions de la charte, vous êtes invité à la signer en qualité de représentant de la famille hôte.

La décision d'accueillir un élève repose sur l'ouverture d'esprit et la convivialité : le programme ne prévoit par conséquent pas de rémunération ni d'indemnités pour les familles hôtesse. Le principe est simple : traitez l'élève de la manière dont vous aimeriez que votre propre enfant soit traité s'il séjournait à l'étranger.

### **Votre rôle :**

En plus du logement et de la pension de l'élève étranger, le rôle de famille hôte comprend deux autres fonctions majeures pour la réussite de son séjour :

#### ***a/ la facilitation :***

Le séjour dans une famille hôte est un aspect très important pour réussir cet échange. Il permet une perception extrêmement précieuse des différences culturelles. Il est essentiel, dès lors, que l'élève ne soit pas traité comme un hôte ou un logeur, mais qu'il soit intégré le plus possible dans la vie familiale.

#### ***b/ l'autorité parentale :***

L'élève est un jeune, qui n'a sans doute pas ou peu d'expérience de la culture et des comportements français. Il aura donc besoin de votre aide pour de nombreux aspects de la vie quotidienne – ce qui signifie également qu'il faudra lui donner certaines directives précises quant à son propre comportement, et lui indiquer ce qui se fait et ce qui ne se fait pas, comme le ferait n'importe quel parent ou tuteur légal.

### **Vos devoirs et vos responsabilités :**

En signant cette charte, vous vous engagez en tant que famille hôte à :

1. accueillir un/une élève chez vous du (date de début) au (date de fin);
2. veiller à ce que tous les membres de la famille soient pleinement au courant de leurs droits et de leurs obligations en tant que famille hôte;

3. lui assurer gratuitement un logement et une pension corrects dans le respect des éventuelles restrictions médicales, culturelles ou confessionnelles ;
4. l'intégrer le plus possible dans votre vie familiale ;
5. exercer une surveillance parentale à l'égard de l'élève ;
6. l'informer des règles de la maison, notamment :
  - la routine de la vie familiale (heures des repas et du coucher, par exemple)
  - les aspects pratiques tels que les arrangements pour les repas, etc.
  - les heures de retour à la maison
  - l'utilisation raisonnable du téléphone et de l'ordinateur; le respect des lieux mis à disposition ( rangement de la chambre, utilisation de la salle de bain...)
7. l'informer des habitudes et l'aider à s'intégrer dans l'environnement français ;
8. faire en sorte que l'élève se rende facilement dans l'établissement, en veillant notamment à la disponibilité d'un moyen de transport adéquat entre votre domicile et l'établissement ;
9. ne jamais laisser l'élève seul même pour se rendre au collège ;
10. veiller à ce que l'élève respecte les règles de bonne conduite ;
11. contacter l'adulte référent de l'élève en cas de problème ;
12. respecter la confidentialité des données personnelles de l'élève ;
13. suivre les procédures d'urgence prévues dans les documents relatifs aux situations de crise.

### **Vos droits et vos recours :**

L'élève est sous votre autorité durant son séjour dans votre famille, mais vous faites aussi partie d'une équipe : l'établissement d'accueil a désigné des adultes référents auxquels vous pouvez vous adresser pour toute information ou conseil, ou pour n'importe quel aspect du séjour de l'élève chez vous.

En cas de problème, et si les démarches auprès des adultes référents ne suffisent pas, vous avez les droits et recours suivants :

- en cas de violation grave des règles par l'élève (règles de conduite définies dans le cadre de l'action, d'une part, et par les établissements, d'autre part), vous pouvez demander la fin immédiate du séjour de l'élève chez vous, et demander à l'établissement d'accueil d'organiser un autre hébergement ou le rapatriement de l'élève ;
- en cas de décès, de maladie ou d'autre événement grave survenant dans votre famille, vous pouvez demander à l'établissement d'accueil d'organiser d'urgence un autre hébergement (normalement dans les trois jours).

Je/nous, soussigné(s), déclare/déclarons par la présente avoir lu et compris les lignes directrices contenues dans la présente charte.

Convenu et accepté par :

Nom du parent 1 ou tuteur :

Nom du parent 2 ou tuteur :

A....., le.....

Signature 1

Signature 2

10/2022